



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 533-81 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 533 AFIN DE CRÉER LA ZONE I-149 À PARTIR DE LA ZONE I-126

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 533-81.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 533-81 entre en vigueur le 25 janvier 2022.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 25 janvier 2022.

Le greffier de la Ville

Me Pierre Tapp OMA

Me Pierre Tapp, OMA